

Note technique sur le dispositif à l'ANIES sur les Transferts Monétaires

Sayon Dambélé, Directeur Général de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale

Cette note s'attache à expliquer la pertinence du choix de la Cellule Technique de Suivi des Programmes et de la Réforme des Finances Publiques CTSP/RFP/MEFP et du Fonds Monétaire International (FMI) à choisir l'ANIES comme l'une des institutions de protection sociale en Guinée pour gérer les ressources allouées à la composante "transferts monétaires" en faveur des ménages pauvres en Guinée. L'objectif étant de présenter le dispositif des transferts monétaires en vigueur à l'ANIES et la fiabilité de celui-ci depuis quelques années.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit au compte des chocs alimentaires dus à l'inflation, le Fonds monétaire international (FMI) envisage de mettre 69 millions de dollars à disposition de la Guinée pour aider les ménages les plus vulnérables. Trois composantes ont été identifiées par la Cellule Technique de Suivi des Programmes et de la Réforme des Finances Publiques CTSP/RFP/MEFP qui prévoit d'utiliser lesdites ressources dans les domaines de l'agriculture, de la distribution des vivres et des transferts monétaires.

La première composante projette d'acquérir pour 20 millions de dollars des engrais et des produits agricoles supplémentaires pour les distribuer au profit des populations rurales afin de compenser la baisse de la production agricole. La deuxième composante, financée aussi à hauteur de 20 millions de dollars, porte sur la distribution des vivres qui sera assurée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) sur la base de la cartographie de l'insécurité alimentaire en Guinée. Et la dernière composante sera axée sur les transferts monétaires (TM) en faveur des ménages vulnérables qui bénéficieront aussi d'un soutien ciblé à travers d'autres dispositifs d'accompagnement pour lutter contre la précarité et la pauvreté. Cette dernière composante, d'une valeur de 29 millions de dollars, sera assurée par l'ANIES et le FDSI selon les préconisations de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP) au Ministère de l'Economie et des Finances.

2. De l'expérience de l'ANIES dans les TM en faveur des ménages vulnérables en Guinée dans le cadre du PRU-PN (Projet Nafa)

Depuis septembre 2020¹, l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) réalise des transferts monétaires auprès des ménages pauvres en Guinée. Plus de 20 000 ménages sont concernés dans les cinq communes de Conakry et 130 000 ménages à l'intérieur du pays. Ce

¹ De septembre 2020 à mai 2021, les transferts monétaires réalisés à Conakry l'ont été par le gouvernement guinéen dans le cadre du plan de riposte au Covid-19. Le projet Nafa n'a commencé qu'en juin 2021.





dispositif s'inscrit dans le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Projet Nafa, appelé Projet Nafa financé par la Banque Mondiale à hauteur de 70 millions de dollars.

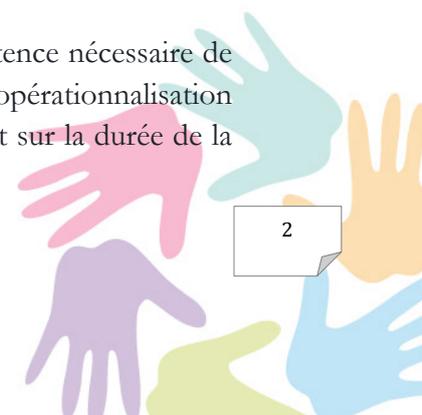
Le Projet Nafa est structuré en quatre composantes dont deux sont axés principalement sur les transferts monétaires. La 1^{ère} composante touche, dans le cadre des transferts monétaires d'urgence, la zone de Conakry pour une période de 6 mois avec un montant à hauteur de 250 000 francs GNF par mois. Quant à la 2^e composante, il s'agit de transferts monétaires et de mesure d'accompagnement productif qui touchera uniquement les ménages à l'intérieur du pays.

Pour réaliser ces TM, voici le dispositif préalable mis en place :

- La collecte des données socio-économiques des bénéficiaires de l'ANIES. Celle-ci devait être réalisée en deux phases. Pour l'heure, la phase 1 a été réalisée permettant de recenser près d'1,5 million de personnes pauvres dans neuf préfectures (Beyla, Dabola, Forécariah, Gaoual, Kindia, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué) ainsi que les cinq (5) communes de la zone spéciale de Conakry. Ce recensement a été renforcé par une identification physique des ménages dont les données ont été collectées. Enfin, l'ANIES a mis en place une stratégie de validation des listes des bénéficiaires à travers une opération de vérification impliquant les communautés.
- La phase 2, qui aurait dû démarrer au dernier trimestre 2022 est reportée à 2023 raisons des événements sociopolitiques ayant fortement impacté l'économie du pays. Elle portera sur le recensement de 4,5 millions de personnes pauvres et couvrira les autres préfectures de la Guinée en dehors du pilote, ainsi que les îles de Los et Tayaki à Conakry.
- Sur le *process* des TM, cinq opérateurs de transferts monétaires ont été recrutés suivant les règles applicables aux marchés publics en Guinée. Des comptes Wallet (porte-monnaie électronique) ont été ouverts pour des chefs de ménages destinataires de ces fonds à qui, des téléphones et cartes SIM ont été distribués à partir desquels ils reçoivent mensuellement leur paiement.
- Pour favoriser un suivi de proximité, des agents communautaires (AC) ont été recrutés pour le suivi de tout le processus de transferts monétaires au niveau local afin de sensibiliser, d'informer et d'expliquer le protocole de retrait de fonds aux bénéficiaires, les orienter vers les guichets de proximité etc...

Conclusion

À la lumière de ce dispositif éprouvé efficacement, l'ANIES a toute la compétence nécessaire de réaliser ces TM auprès des ménages vulnérables. Enfin, certaines modalités d'opérationnalisation restent à définir relatives à la fixation du montant de l'allocation par ménage et sur la durée de la





prestation, la possibilité d'ajointer d'autres activités aux transferts monétaires, l'identification des cibles bénéficiaires (potentiellement il existe plus de 50 000 ménages vulnérables disponibles dans la base de l'ANIES). Nous sommes disposés d'avoir des discussions plus approfondies avec la CTSP et le FMI à cet effet.

